

Séance du 30 mai 2023

Présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Michel DESCOMBES CHARREL, Myriam THEBAULT, Dominique LOUVEL, Cécile BARAËR, Jean-Luc PETILLON, Chantal PENNARUN, Jérôme CARIOU, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Isabelle RICHARD

Excusés : Françoise TREANTON a donné pouvoir à Dominique LOUVEL

Madame Myriam THEBAULT a été nommée secrétaire.

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

DÉLIBÉRATION N°23 : BUDGET LOTISSEMENT LES ALLÉES ROMAINES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le maître d'œuvre du marché de travaux d'aménagement du lotissement Les allées romaines a récemment informé la commune que certains travaux réalisés au premier semestre 2022 n'avaient pas encore été facturés.

Pour permettre le paiement de ces dernières factures, il est nécessaire de modifier le budget primitif 2023 de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

	Chapitre / Compte	Objet	Montant HT
Dépenses	011 / 605	Achats de matériel, équipements et travaux	+ 41 000.00 €
	65 / 6522	Reversement au budget principal	- 7 211.83 €
	66 / 66111	Charges financières - intérêts	+ 0.95 €
	023	Virement à la section d'investissement	+ 7 211.83 €
Total des dépenses			+ 41 000.95 €
Recettes	042 / 71355	Variations de stocks	+ 41 000.95 €
Total des recettes			+ 41 000.95 €

En section d'investissement :

	Chapitre / Compte	Objet	Montant HT
Dépenses	16 / 1641	Emprunt - Remboursement du capital	- 33 789.12 €
	040 / 3555	Régularisation de stock	+ 41 000.95 €
Total des dépenses			+ 7 211.83 €
Recettes	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 7 211.83 €
Total des recettes			+ 7 211.83 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget 2023 du lotissement Les allées romaines.

DÉLIBÉRATION N°24 : PROJET D'AMÉNAGEMENTS DÉFINITIFS DE SÉCURISATION DE LA GARE ET DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Suite aux réclamations concernant la vitesse excessive des véhicules en entrée et sortie d'agglomération dans le secteur de La Gare, la municipalité a engagé une démarche de sécurisation de ce quartier. L'objectif est de réduire la vitesse dans l'agglomération et de sécuriser la circulation des piétons.

Des aménagements provisoires ont été testés au cours de l'année 2022. Des modifications successives ont été apportées. Puis, une réunion publique a été organisée le 18 mars afin d'informer les habitants sur les résultats de ces tests et de recueillir leurs avis.

Les aménagements définitifs doivent maintenant être mis en œuvre. Cette sécurisation passe, par la création de chicanes et le marquage au sol de passages piétons. Le projet a été validé par la Commission Urbanisme et Travaux du 25 avril 2023. Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT	Objet	Montant HT
Radar pédagogique	2 500.00 €	Fonds départemental de sécurité routière	10 000.00 €
Chicanes (bordures et enrobés)	15 000.00 €		
Panneaux de signalisation	2 200.00 €	Autofinancement de la commune	11 000.00 €
Marquage des passages piétons	800.00 €		
Total des dépenses	21 000.00 €	Total des recettes	21 000.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, 14 voix pour, 1 contre :

- de valider le projet d'aménagements définitifs de sécurisation de La Gare ;
- d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Finistère dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, au titre de l'exercice 2023.

DÉLIBÉRATION N°25 : PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS

Monsieur Le Maire rappelle que Quimper Bretagne Occidentale n'a pas opté pour la prise en charge communautaire de la destruction des nids de frelons asiatiques sur son territoire.

Dans l'éventualité de la présence de nids dans des propriétés privées,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- La prise en charge par la commune de Quéménéven de la destruction des nids de frelons asiatiques ;
- De préciser que les interventions s'arrêteront le 31 octobre 2023.

DÉLIBÉRATION N°26 : ADOPTION DES HORAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ALLÉES ROMAINES

Par délibération en date du 8 novembre 2022, le conseil municipal avait confirmé l'application du principe d'interruption de l'éclairage public durant une partie de la nuit dans les conditions définies par un tableau en annexe.

Suite à la réalisation du lotissement Les Allées Romaines et à l'installation des équipements d'éclairage public, il est nécessaire de fixer les horaires d'éclairage public de ce nouveau secteur et d'intégrer ces horaires au tableau en annexe.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), compétent en éclairage public sur le territoire de la commune, met en œuvre cette extinction nocturne.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter les horaires d'éclairage public de la commune de Quéménéven dans les conditions définies sur le tableau annexé à la présente délibération.

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

La séance du 30 mai 2023 comprend les délibérations suivantes :

- Budget de lotissement Les allées romaines 2023 – Décision modificative n°1
- Projet d'aménagements définitifs de sécurisation de La Gare et demande de subvention Amendes de police au titre de l'exercice 2023
- Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques
- Adoption des horaires de l'éclairage public des allées romaines

Commune de Quéménéven

Tableau des réglages des horaires d'allumage et d'extinction des armoires d'éclairage public sur la commune.

Armoire	Localisation	Type d'horloge	Périodes Hivernales semaine (du mois de septembre au mois de mai)		Périodes Hivernales week-end (du mois de septembre au mois de mai)	
			Extinction	Allumage	Extinction	Allumage
1	Route de Cast	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	D-L-M-M-J-S : 20h30	L-M-M-J-V : 6H30	V : 22H	S-D : 7H00
2	Route de Kergoat	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	D-L-M-M-J : 20h30	L-M-M-J-V : 6H30	V-S : 20H30	S-D : 7H00
3	Cité de Kériéquel	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	D-L-Ma-J-S : 20H30	L-M-M-J-V : 6H30	Me-Ve : 21H15	S-D : 7H00
4	Cité de Ty Jerome	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	D-L-M-M-J : 20h30	L-M-M-J-V : 6H30	V-S : 20H30	S-D : 7H00
5	Route du Bourg	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	D-L-M-M-J : 20h30	L-M-M-J-V : 6H30	V-S : 20H30	S-D : 7H00
6	Route du Porzay	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	D-L-M-M-J : 20h30	L-M-M-J-V : 6H30	V-S : 20H30	S-D : 7H00
7	Voie Romaine	Mécanique Disimpex Microrex QT31	L-M-M-J : 20H30	L-M-M-J-V : 6H30	V-S-D : 22H	S-D : 7H00
8	Stade	Manuelle	Marche Forcée		-	-
	Allées romaines	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	D-L-M-M-J : 20h30	L-M-M-J-V : 6H30	V-S : 20H30	S-D : 7H00

Période estivale : L'éclairage public restera éteint durant les mois de juin, juillet et août.

Les horaires d'allumage et d'extinction constatés sur le terrain peuvent être décalés de quelques minutes en plus ou en moins du fait de la technologie des horloges.